Gazette de Graffigny-Chemin

N° 43 Le 15/12/2020





Édito du Maire

Mesdames et Messieurs, chers administrés,

Cette année bissextile restera marquée par cette crise sanitaire majeure qui aura entraîné des bouleversements importants dans notre vie quotidienne, notamment pendant les confinements.

Vivement que cette année 2020 se termine et avec elle son lot de catastrophes.

À propos de l'épidémie, même si les chiffres s'améliorent progressivement au niveau national, continuez d'être prudents car les chiffres, dans notre département sont loin derrière. Dans notre commune, je compte sur la vigilance et la rigueur de chacun d'entre vous pour continuer de respecter les mesures de précaution. C'est pour le bien de tous.

Le groupement scolaire, la cantine et la garderie auront fonctionné normalement. Les enfants à partir de 6 ans auront montré l'exemple en portant le masque pendant les heures de classe.

Le conseil municipal est à vos côtés et vous pouvez nous joindre pour toute question et toute demande d'aide.

Trop risqué sur le plan sanitaire, nous avons décidé que la traditionnelle cérémonie des vœux serait annulée. C'est un moment très fort de partage et d'amitié. Annuler cette cérémonie aura été une décision douloureuse, dictée par la volonté de ne pas mettre en danger la population.

Le Premier ministre Jean Castex a fait de <u>nouvelles annonces</u>, jeudi 10 décembre. "Les règles seront plus strictes que ce que nous avons envisagé ", a-t-il admis. À partir du mardi 15 décembre, il n'y aura plus de confinement, mais un couvre-feu sera instauré de 20 heures à 6 heures. Il ne s'appliquera pas le soir de Noël, mais bien à celui du Nouvel An.

Les annonces de Jean Castex ont eu l'effet d'une douche froide pour les lieux recevant du public, comme les cinémas, les théâtres, et les enceintes sportives. Ils resteront fermés le 15 décembre, contrairement à ce qui était prévu. Leur ouverture est repoussée au plus tôt au 7 janvier 2021, soit trois semaines de fermeture supplémentaires.

Bonne nouvelle cependant : au 15 décembre, les déplacements seront autorisés partout en France, sans attestation, hormis pendant le couvre-feu.

Bâtiments publics

Les bâtiments recevant du public (salle des fêtes, locaux associatifs, etc...) sont et resteront fermés jusqu'à la fin de l'année minimum.

<mark>État civil</mark>

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès de :

- Madame JOUILLEROT Gilberte le 18 octobre 2020 ;
- Monsieur RUFFIEUX Pierre le 27 novembre 2020.

Soyez alerté, prévenu et informé

En matière de communication, nous rencontrons des difficultés pour vous informer rapidement ; la gazette et les bulletins d'information ont leurs limites. Pour résoudre ce problème le conseil a travaillé sur une technologie plus adaptée.

Pour pouvoir mieux vous informer et vous alerter, votre mairie va s'équiper de l'application

" Panneau Pocket ".

Toute l'actualité de la Commune, les événements, les informations de coupures réseaux, travaux sur la voirie, alertes météo et bien plus encore... seront toujours dans votre poche (téléphone) où que vous soyez, quand vous le souhaitez. Simple et gratuit, pas de compte à créer, 100% anonyme, il vous suffira de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette.

Une information plus précise vous sera distribuée au moment voulu. Le secrétariat de mairie se tiendra à votre disposition si vous avez besoin d'aide.

Nous n'oublierons pas les personnes sans téléphone portable.

CONSEIL MUNICIPAL du 30 Octobre 2020

L'an deux mille vingt, le 30 octobre 2020 à 20h00, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal à la mairie, sous la présidence de **François MARTINS**, maire.

<u>Présents</u>: COLLOMB Didier, LEBEGUE Stéphanie, MARTINS François, OGE-BEJON Bernard, PETIT Clotilde, RENAUT Cédric, RENAUT Michel, THIEBAUT Claude, THIEBAUT Denis.

Absents et excusés : M. GEAUGEY Alain

Représentés : M. COLLOMB Gregory a donné pouvoir à M. COLLOMB Didier

Monsieur RENAUT Cédric a été nommé secrétaire

Tarifs des services eau et assainissement applicable à partir du 1er janvier 2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 8 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, décide d'appliquer les tarifs du service eau et assainissement à compter du 1er janvier 2021 comme ci-dessous :

Tranche de 0 à 300 m³
Tranche au-dessus de 301 m³
Redevance assainissement
Location du compteur d'eau
1.00 € HT (0,90 € HT en 2020)
0,90 € HT (0,80 € HT en 2020)
40,00 € HT (40.00 € HT en 2020)

Concernant les redevances de l'Agence de l'eau, les nouveaux taux ne sont encore pas parus.

Commission Eau et Assainissement

Vu la délibération 2020-13 portant la désignation des commissions communales ;

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal, que Monsieur Cédric RENAUT, délégué au SI du Nord Bassigny fasse partie de la commission Eau Assainissement de la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir décidé par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention décide de ne pas procéder au scrutin secret, et désigne au sein de la Commission Eau et Assainissement

- Claude THIEBAUT - Clotilde PETIT

- Denis THIEBAUT - Cédric RENAUT

- Michel RENAUT

Nomination des membres du bureau de l'Association Foncière de Graffigny-Chemin (annule et remplace la délibération 2020-25)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément ses articles L5212-8 et L5711-1;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 4 noms :

Cédric RENAUT (désigné par le Maire)
Claude THIEBAUT
Denis THIEBAUT
Didier COLLOMB

Les autres membres seront désignés par la Chambre d'Agriculture.

Remboursement de l'Électricité à la CCMR

Monsieur le Maire explique la situation concernant un compteur d'électricité nommé "École" qui a été transféré par erreur en date du 1^{er} janvier 2018 à la Communauté de Communes Meuse Rognon.

Ce compteur, ayant le numéro de contrat 1-E00-3733, alimente l'ancienne école soit, les locaux associatifs actuels.

Cette erreur fut constatée en 2020 et réintégré dans notre compte de facturation.

La consommation d'électricité de l'année 2018 à 2020 s'élève à 3 672,19 € conformément au tableau récapitulatif joint à cette délibération.

Au vu de l'Exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention de rembourser cette somme, soit 3 672,19 €, à la Communauté de Communes Meuse Rognon. Cette somme sera imputée au budget à l'article 62875.

Questions diverses

Relevé compteur d'eau : Malgré les contraintes sanitaire le relevé des compteurs se déroulera à/compter du 9 novembre. Toutes les mesures sanitaires liées au COVID 19 seront respectées.

Utilisation des salles communales: Les salles communales recevant du public seront fermées pendant tout le confinement (locaux associatifs, local des bouilleurs de cru, etc.). Concernant la salle des fêtes elle est mise à disposition de la cantine.

Travaux réseau eau et assainissement : Les demandes de subvention ont été envoyées aux différents financeurs.

Ouvrier communal: L'ouvrier communal est toujours en arrêt maladie jusqu'au 15 novembre. Le conseil municipal étudie la manière pour effectuer les travaux urgents dans la commune.

Fêtes de fin d'année: En ce qui concerne les fêtes de fin d'année, seules les illuminations des rues et un sapin de noël sur la place sont retenus.

Droit de préférence : Le conseil municipal ne veut pas exercer son droit de préférence sur la parcelle ZL23 au lieu-dit Marie Fontaine.

Information des administrés : Suite à sa demande, les conseillers autorisent le Maire d'étudier une solution pour informer les administrés plus rapidement (SMS, message, etc.).

CONSEIL MUNICIPAL du 07 Décembre 2020

L'an deux mille vingt, le 07 décembre 2020 à 20h00, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal à la mairie, sous la présidence de **François MARTINS**, maire.

<u>Présents</u>: COLLOMB Didier, COLLOMB Grégory, GEAUGEY Alain, LEBEGUE Stéphanie, MARTINS François, OGE-BEJON Bernard, PETIT Clotilde, RENAUT Michel, THIEBAUT Claude.

<u>Représentés</u>: THIEBAUT Denis a donné pouvoir à THIEBAUT Claude, RENAUT Cédric a donné pouvoir à RENAUT Michel.

Monsieur COLLOMB Grégory a été nommé secrétaire

Travaux impasse du château

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Communauté de communes va réaliser des travaux de voirie pour terminer les enveloppes restantes ; à charge des communes de proposer à la CCMR (le ou les) rues à refaire.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de refaire la bande de roulement de l'impasse du château. Avant d'entreprendre ces travaux il est urgent de remettre à neuf les branchements d'eau potable, les canalisations d'eaux usées et eau pluviale.

Le coût des travaux hors voirie s'élève à la somme de 19 285,00 euros HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention d'autoriser Monsieur le Maire à demander les subventions aux services concernés.

Étude du schéma directeur d'eau potable – Demande de subvention (annule et remplace la délibération 2020-33)

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'offre du bureau d'étude **Solest Environnement** pour la réalisation d'une étude du schéma directeur du réseau d'eau potable de la commune.

Au vu de la présentation, le coût de l'étude s'élevant à la somme de 41 980,00 € HT répartie comme suit :

Étude du Schéma Directeur : 12 900,00 € HT
Carnet de vannage : 4 080,00 € HT
Pose de compteurs de sectorisation : 25 000,00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention d'autoriser Monsieur le Maire à demander les subventions aux services concernés.

Travaux sur les cloches des deux Églises communales - Demande de subventions

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les devis de de l'entreprise François Chrétien.

Au vu de la présentation, le coût des travaux s'élevant à la somme de 15 413,00 € HT répartie comme suit :

- Église de Graffigny, installation d'un cadran massif : 3 509,00 € HT - Église de Graffigny, installation moteur sur cloches 1 et 3 : 4 026,00 € HT

- Église de Chemin, installation de deux cadrans massifs : 5 052,00 € HT

- Église de Chemin, consolidation des cloches 1, 2 et 3 : 2 826,00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention d'autoriser Monsieur le Maire à demander les subventions aux services concernés.

Adhésion au système d'information " PANNEAUPOCKET "

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le système d'information et d'alerte pour les administrés "PANNEAUPOCKET"

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide **par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention** d'adhérer à la proposition commerciale de "PANNEAUPOCKET" pour la somme de 180 € TTC par an.

Une information aux administrés sera réalisée rapidement.

Création d'une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant le COVID-19

Considérant qu'une prime exceptionnelle peut être mise en place dans la fonction publique territoriale en faveur des agents pour lesquels l'exercice des fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles

auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail ou assimilé;

Considérant que la présente délibération a pour objet mettre en place cette prime exceptionnelle et de définir les critères d'attribution au sein de la commune de Graffigny-Chemin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention décide :

D'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités définies dans l'arrêté.

Cette prime sera attribuée aux agents ayant été confrontés à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail, pendant l'état d'urgence sanitaire, soit du 24 mars au 10 juillet 2020.

Création d'un chemin piétonnier

Monsieur le Maire rappelle la volonté des élus d'améliorer la sécurité des piétons, notamment entre le secteur de Graffigny et Chemin en leur proposant un cheminement piétonnier le long de la RD.108 dont la circulation est intense.

Monsieur le Maire précise qu'il avait sollicité l'avis du Conseil Départemental pour la réalisation de ce projet.

Monsieur le Maire présente le projet dont le coût des travaux s'élève à la somme de 38 298.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention d'autoriser Monsieur le Maire à demander les subventions aux services concernés.

Questions diverses

Festivités de fin d'année: En raison de la pandémie, le conseil municipal par précaution et prévention, décide d'annuler toutes les festivités habituelles de fin d'année (vœux). Si l'espoir club organise l'arbre de noël des enfants en extérieur, le conseil fournira les bonbons.

En attendant le conseil donne rendez-vous à toutes et à tous l'année prochaine, aussitôt que ce virus aura disparu, à une grande journée festive pour nous remonter le moral et rattraper le temps perdu. Les Associations pourront se joindre à nous...

Utilisation des salles communales: Les salles communales recevant du public restent fermées jusqu'à la fin de l'année au minimum (locaux associatifs, salle des fêtes, etc.).

Ouvrier communal: En attendant d'en savoir plus sur le devenir de l'ouvrier communal, le conseil autorise le maire à entreprendre les démarches pour le recrutement d'un agent à mi-temps, à durée déterminée.

Éclairage public : L'éclairage public va être changé début d'année prochaine par un éclairage LED.

Église de Chemin: Les travaux sur la toiture et le clocher devrait débuter début 2021. L'entreprise retenue a pris du retard suite au covid.

Chemin de la Mochelle : La bande de roulement du chemin dit de la Mochelle doit être refait. L'entreprise rencontre quelques problèmes d'approvisionnement en matériaux.

Un 14 Juillet en 2020

Le jour de la fête nationale 2020, il était prévu de rendre un hommage particulier au Général de GAULLE, et ceci à trois titres :

- > Le 130^è anniversaire de sa naissance;
- Les 80 ans de l'appel du 18 juin 1940
- ➤ Le 50^é anniversaire de sa mort.

Il fut rendu célèbre avec l'appel du 18 juin 1940, à cette époque-là, la France était en guerre contre l'Allemagne ; le Maréchal PETAIN, ancien combattant de la guerre 1914/1918, a été appelé en catastrophe le 16 juin 1940 à la Vice-Présidence du Conseil, puis à la responsabilité du Gouvernement et son premier acte politique sera d'envisager l'armistice.

Dès que le Général a eu connaissance du message, son âme de patriote, se refusa à l'idée d'un armistice avec l'Allemagne, et le 18 juin depuis Londres il déclara : "La flamme de la résistance française ne doit pas s'éteindre et ne s'éteindra pas ".

Un hommage devait lui être rendu sur le plan national : ce 14 juillet 2020 étant atypique en raison de la pandémie causée par le covid 19, les festivités étaient annulées, afin de limiter la propagation du virus.

À Graffigny-Chemin, à 19 heures un dépôt de gerbe a eu lieu, avec les membres du conseil municipal, accompagnés de quelques personnes, en respectant les règles de distanciation ; sans le verre de l'amitié.



Festivité du 11 Novembre 2020

Le 11 novembre 2020 marquait le centenaire du soldat inconnu : le cercueil de ce soldat dont la dépouille reste non identifiée, fut accueilli en grande pompe sous l'Arc de Triomphe, où il fut mis en terre deux mois plus tard.

Depuis le 11 novembre 1923, la flamme de sa tombe est ravivée chaque soir à 18 h 30.

Notre cérémonie du 11 novembre s'est déroulée en comité restreint, en raison du confinement imposé par le gouvernement ; cinq personnes étaient présentes, dont deux porte-drapeaux et un membre du conseil, le maire François Martins fit la lecture du discours officiel de Geneviève Darrieussecq ministre déléguée aux anciens combattants ; Philippe Renaut président des anciens combattants énuméra les noms des 19 militaires qui ont perdu la vie au combat durant cette année, chaque nom fut ponctué d'un " MORT POUR LA FRANCE "

Après le dépôt de gerbe et la minute de silence, la délégation s'est rendue vers les tombes des aviateurs, ainsi qu'au monument des Sénégalais. Cela s'est terminé sans le verre de l'amitié.



Histoire méconnue du Soldat inconnu

La figure du Soldat inconnu est célébrée à l'échelle nationale chaque 11 novembre, jour de l'armistice de la Première Guerre mondiale. Pourtant son histoire est peu connue.

Alors que la Grande Guerre fait rage, le 26 novembre 1916, Francis Simon, président de la section rennaise du <u>Souvenir Français</u> (association créée en 1887 qui garde le souvenir des soldats morts pour la France), émet l'idée de choisir un soldat mort au champ d'honneur et dont le corps n'a pu être identifié, afin de

rendre hommage à tous ceux qui ont disparu en défendant la patrie et dont on n'a pu reconnaître la dépouille. L'idée est reprise par la presse et est adoptée en septembre 1919 par la Chambre des députés.



André Maginot alors ministre des Pensions, lui-même ancien combattant grand blessé de guerre, choisit la citadelle souterraine de Verdun comme lieu de cérémonie du soldat à inhumer. Le 10 novembre 1920, c'est Auguste Thin, deuxième classe du 132º régiment d'infanterie, fils d'un mort pour la France, engagé volontaire en janvier 1918 et gazé, qui est choisi pour désigner le cercueil qui sera celui du Soldat inconnu.

Il se fait remettre par André Maginot un bouquet d'œillets blancs et rouges destiné à indiquer son choix. Devant les huit cercueils présents, c'est devant le sixième qu'il s'arrête, dépose le bouquet et se met au garde-à-vous. Auguste Thin expliquera par la suite son choix : " Il me vint une pensée simple. J'appartiens au 6e corps. En additionnant les chiffres de mon régiment, le 132, c'est également le chiffre 6 que je retiens. Ma décision est prise : ce sera le 6e cercueil ". Le lendemain, le cercueil part pour Paris où il fait une entrée solennelle sous l'Arc de Triomphe. Il n'est toutefois mis en terre que le 28 janvier 1921. La flamme éternelle qui brûle sous le monument symbolise la permanence de ce devoir de mémoire. Ravivée chaque jour à 18h30, elle perpétue le souvenir de tous ces morts pour la France dont on n'a pu identifier la dépouille.

On pensait que le coronavirus nous laisserait tranquille et bien ce n'est pas le cas apparemment.

L'année se termine et le Covid 19 est toujours là!

À cause de ce satané virus, nous ne pourrons pas fêter comme il se doit les fêtes de fin d'année.

En attendant de pouvoir se rassembler et fêter comme il se doit une éventuelle fin de pandémie, le Conseil se joint à moi pour vous souhaiter un excellent réveillon et une bonne année 2021.

Que cette nouvelle année soit meilleure que l'année passée et qu'elle nous débarrasse de ce maudit coronavirus.

